



Service historique
de la Défense



Journées européennes
du patrimoine



Journées Européennes du Patrimoine 2021

Service historique de la Défense - Château de Vincennes
18 & 19 septembre 2021

– *BICENTENAIRE NAPOLEÓN* –

Le présent **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**, destiné aux unités d'histoire vivante, définit des règles simples à appliquer et à respecter pour la réussite en commun des **Journées Européennes du Patrimoine 2021** à l'invitation du **Service historique de la Défense (SHD)**, au sein même de la cour intérieure du **Château de Vincennes**, les **18 et 19 septembre 2021**.

Les organisateurs souhaitent que chaque participant prenne connaissance de ce document et en accepte la totalité des termes. Ils espèrent de même que chacun adhère au projet dans son ensemble, et ceci dans un bon esprit de camaraderie et de respect.

I - GÉNÉRALITÉ

1. L'inscription et la participation aux **Journées Européennes du Patrimoine 2021** au Château de Vincennes implique : **l'acceptation complète et la stricte application du présent règlement et de son esprit**.
Ainsi que conformément à l'article IX du présent règlement, au sujet des restrictions et attentions sanitaires face à la Covid-19.
2. Chaque groupe invité est pleinement garant de ses membres.
3. La législation en vigueur sur les armes et uniformes s'applique pendant toute la durée de la manifestation.
4. Les organisateurs considèrent que les débats historiques sont ouverts, mais que les conflits évoqués sont terminés. Il est proscrit toute opinion et tout débat politique lors de la manifestation.
5. La responsabilité du Service historique de la Défense (SHD) ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages causés à autrui ni pour ceux que vous pourriez vous-même subir. De même, en aucun cas le SHD ne peut être tenu responsable des vols éventuels qui pourraient intervenir lors de la manifestation.

II - TENUES et ÉQUIPEMENTS

1. Les tenues militaires de l'Armées françaises sont impératives. Celles-ci sont libres de choix et représentatives des différentes Armes et Services des Armées dans le thème retenu pour l'année en cours.

2. Le comportement et la tenue générale des reconstitueurs doivent être sans reproche, nous nous présentons devant du public, souvent averti, et des officiels... Les personnes transformant la reconstitution historique en mascarade seront irrémédiablement refoulées. Provocations, tenues débraillées, vociférations, état d'ébriété sont totalement proscrits.

III - CHEVAUX ET VÉHICULES À MOTEUR

1. Aucun véhicule particulier contemporain n'est admis sur le site, hormis le moment de l'installation et du dépôt de matériels le vendredi soir (jusqu'à 23h59) ou samedi matin (avant 09h30), ainsi que pour le départ du dimanche en fin d'après-midi, aux seuls ordres de l'organisateur.
2. Les cavaliers doivent avoir la pratique régulière de l'équitation et la maîtrise totale de leur monture. Il est obligatoire de détenir une licence fédérative d'équitation. Il est souhaitable d'éviter d'évoluer au milieu des visiteurs, dans un simple souci de sécurité.

IV - ARMEMENT

1. Toutes les armes doivent être en conformité avec la législation en vigueur. Un contrôle pourra être effectué par les forces de l'ordre ou l'organisateur à tout moment.
2. Il est interdit de se promener en arme hors des périmètres requis.
3. Les tirs, de quelque nature qu'ils soient, sont interdits (ou sous unique contrôle et à la demande du SHD).
4. Ces recommandations s'appliquent également aux armes blanches. Celles-ci doivent rester dans leurs étuis, logements ou fourreaux, hormis lors d'éventuels défilés et prises d'armes.

V - AMBIANCE - BIVOUAC - COUCHAGE - REPAS

1. Afin de préserver la qualité de la reconstitution historique, l'authenticité et garder une ambiance strictement correspondante à la période évoquée, il est demandé à chacun de n'utiliser que des objets d'époque ou s'y approchant. Ainsi, pensez à tous ustensiles et matériels qui peuvent enrichir l'ambiance générale.
2. Pour le couchage, la priorité absolue est donnée à la mise en place d'un bivouac sous tente (Le tout adapté à la période historique présentée), qui vous est distinctif. Il est cependant possible à chacun de prévoir son propre mode d'hébergement (camping-car, tente actuelle...) qui sera alors installé dans un endroit en retrait. Dans tous les cas, veuillez anticiper votre couchage. Si vous utilisez de la paille de couchage, celle-ci doit impérativement être isolée du sol par un moyen à votre convenance (bâche...). Votre paille sera remportée par vos soins au départ, votre emplacement net.
3. Les repas pris en compte sont les : samedi matin, midi et soir ainsi que le dimanche matin et midi. Tout autre repas ou collation est à votre charge.
4. Pour les feux de repas, seul le système de "brasero" est autorisé. Ceux-ci ne seront acceptés qu'avec une attention particulière (surveillance obligatoire).

VI - PROPRETÉ - HYGIÈNE

1. Il est impératif de déposer vos déchets dans les poubelles mises à votre disposition sur le site. Chacun est tenu de conserver le site dans un état de propreté absolument irréprochable.
2. Au moment du départ, votre emplacement devra être laissé parfaitement net.
3. Des sanitaires ainsi qu'un point d'eau pour la toilette sont mis à votre disposition au bloc sanitaire qui restera ouvert H24. Veuillez dans tous les cas à quitter ces lieux en les laissant propres pour le confort des suivants.

VII - ORGANISATION ET RÈGLES GÉNÉRALES

1. L'engagement du SHD est celui d'organisateur général. L'obligation de Jean-François CATTEAU est en matière d'autorité générale et de coordination sur les différents groupes de reconstitution. Il est secondé dans cette dernière tâche par monsieur Didier FOUROT.
2. Les dirigeants de chaque groupe ont autorité sur les membres de leur association, sont responsables du comportement de leurs adhérents et du respect du présent règlement. Ils sont tenus de participer aux éventuelles réunions annoncées par l'organisateur.
3. Un reportage photographique et un film pourraient être réalisés lors de ce week-end. Veuillez vous assurer que chacun de vos membres en autorise la diffusion (droit à l'image) et de nous en rendre compte.
4. Un programme détaillé sera exposé lors d'une réunion faite le samedi matin, aux seuls chefs de groupe (vers 09h30). Nous vous demandons alors de vous y tenir avec rigueur, conformément pour le bon ensemble des activités et cérémonies.
5. Il est aimablement demandé aux différents reconstitueurs :
 - De mettre en œuvre et en action l'espace qui nous est dévolu sur le site prestigieux du Château de Vincennes. À savoir, bivouac (tentes, auvents, etc.), divers postes de vie militaire, de premiers secours, d'État-major, de commandement, etc.
 - De fournir éventuellement des personnels et/ou organiser les différentes corvées, notamment les services de repas, mais aussi poubelles ou autres activités domestiques, ceci dans un esprit de partage, de camaraderie et de convivialité ;
 - Une prise d'armes générale sera organisée chaque matin à 10h30.
6. Pour les besoins du Service sécurité et la bonne organisation générale, il est impératif de nous transmettre le prénom, nom et adresse de vos membres participants, ainsi que le type et l'immatriculation des véhicules civils entrants au Château (aire militaire).
7. Adresse :
Château de Vincennes - Avenue de Paris - 94300 VINCENNES
Entrée par le pont-levis de la « Tour du village » - D120 - N 48° 50' 34" / E 2° 26' 09"

VIII - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

1. Chaque participant inscrit est seul responsable de ses actes et des dommages matériels et/ou corporels qu'il peut provoquer tant vis-à-vis des tiers qu'à l'égard de l'organisateur, de ses substitués, personnes morales et/ou physiques.
2. Il en est de même à propos de chaque association participante agissant tant pour elle-même que pour le compte de ses adhérents/membres le cas échéant.

3. Dans chaque cas - personne physique ou morale - l'inscription et la participation aux **Journées Européennes du Patrimoine 2021 au Château de Vincennes** emportent l'acceptation sans réserve des dispositions du présent article et déclaration expresse que lesdites personnes inscrites sont assurées - individuellement et/ou sous couvert d'une personne morale - pour leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Justificatif d'une telle assurance pouvant être demandée à tout moment par les organisateurs.

IX - RECOMMANDATIONS & SPÉCIFICITÉS SANITAIRES - COVID 19

Dans la situation actuelle de confinement (*et au moment de la rédaction du présent document*), le **PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE** sur l'ensemble du Château (intérieur et extérieur) et il est rappelé, entre autres, de :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique, le plus souvent possible ;
- De respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- Se saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades...

Les participants se font savoir volontaires et déclarent être présents, sur le site de Vincennes, de plein gré et ne peuvent, en aucun cas, se retourner contre le SHD ou l'Administration en cas de problème de santé.

X - DISCIPLINE

1. Les services du SHD et Jean-François CATTEAU sont chargés de veiller à l'application et au respect du présent règlement. En cas de non-respect flagrant, tout contrevenant, après mise en garde de l'organisation, peut être expulsé immédiatement.

Nous vous souhaitons : un **BON WEEK-END** sur le site prestigieux du Château de Vincennes !

P/O le LTN (R) Jean-François CATTEAU 

Référent « Histoire vivante » du SHD

Service historique de la Défense

Chargé de mission auprès de la Direction

france1940@yahoo.fr

M+33 (0) 6 09 26 67 50

